

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DESCRIPTIF D'AVANT-PROJET

TITRE	APPUI AUX COLLECTIVITES LOCALES DE LA PLAINE DU MONO POUR LA PROMOTION ET LA GESTION DURABLE DES FORETS COMMUNAUTAIRES AU TOGO
NUMERO DE SERIE	PPD 191/18 Rev.1 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOUVERNEMENT DU TOGO
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RÉSUMÉ

Le présent avant-projet vise à faire l'état des lieux de la zone écologique III du Togo en vue de préparer un document de projet de conservation et de gestion durable des formations naturelles de la plaine du Mono au Togo. L'idée maitresse est de réduire, voire supprimer les effets négatifs liés à la destruction des écosystèmes de la zone et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. Les principaux produits seront : (i) les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sur la zone du projet sont disponibles ; (ii) une stratégie et un projet d'appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo sont formulés et soumis à l'OIBT.

L'élaboration de cet avant-projet se justifie par le manque de données à cause du caractère obsolète des études menées sur la zone qui sera couverte par le futur projet. Ce manque de données est couplé à la non-disponibilité de l'expertise sur le plan national et des moyens matériel et financier. Ce sont autant de contraintes majeures ne permettant pas de passer directement à la formulation d'une proposition de projet.

Il est important de rappeler que cet avant-projet a été approuvé par l'OIBT sous le n° de série PPD 151/11 Rev.3 (F) à la 48ème session du Conseil International de l'OIBT (décision 1 prise en en 2012). Mais, faute de financement, cet avant-projet est tombé en caducité. Par conséquent, il a été actualisé par le Togo en vue d'une nouvelle soumission.

AGENCE D'EXECUTION Association « Les Amis de l'Environnement » (AMEN)

AGENCE COLLABORATRICE DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

DUREE 10 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT À DÉTERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	71 211	
	Gouv't du Togo	31 772	
	TOTAL	102 983	

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	III
PART 1. CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET	4
1.1 ORIGINE ET JUSTIFICATION	4
1.2 PERTINENCE	4
1.2.1 <i>Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT</i>	4
1.2.2 <i>Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire</i>	6
PART 2. JUSTIFICATION DE L'AVANT-PROJET.....	7
2.1. OBJECTIFS	7
2.1.1. <i>Objectif de développement</i>	7
2.1.2. <i>Objectif spécifique</i>	7
2.2. IDENTIFICATION PRELIMINAIRE DU PROBLEME	7
PART.3. INTERVENTIONS DE L'AVANT-PROJET	8
3.1. PRODUITS	8
3.2. ACTIVITES, APPORTS ET COUTS UNITAIRES	9
3.3. APPROCHES ET METHODES	16
3.4. PLAN DES TRAVAUX	20
3.5. BUDGET.....	20
PART 4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE	26
4.1. AGENCE D'EXECUTION ET STRUCTURE ORGANIQUE	26
4.2. DIRECTION DE L'AVANT-PROJET.....	26
4.3. SUIVI ET RAPPORTS.....	26
ANNEXES :.....	27
ANNEXE 1. PROFIL DE L'AGENCE D'EXÉCUTION	27
ANNEXE 2. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX EXPERTS MOBILISÉS PAR L'AGENCE D'EXÉCUTION	28
ANNEXE 3 : CAHIER DES CHARGES DU PERSONNEL ET DES	29
CONSULTANTS RÉMUNÉRÉS PAR L'OIBT	29
ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME DE L'AVANT- PROJET.....	32
ANNEXE 5 : RECOMMANDATIONS DU 53ÈME PANEL D'EXPERTS DE L'OIBT	35

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AIBT	: Accord Internationale des Bois Tropicaux
CC-PNAE	: Cellule de Coordination du Plan National d'Action pour l'Environnement
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
AMEN	: Association les Amis de l'Environnement
CN	: Coordonnateur National
CNUCD	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CTP	: Conseiller Technique Principal
CVD	: Comités Villageois de Développement
DRF	: Direction des ressources forestières
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
MARP	: Méthode Active de Recherche Participative
DIGRAP	: Diagnostic Global Rapide et Participatif
ASEG	: Analyse Socioéconomiques selon le Genre
ZOPP	: Méthode par analyse par objectif
MERF	: Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ODEF	: Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAFN	: Plan d'Action Forestier National
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNADE	: Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement
PNAE	: Plan National d'Action pour l'Environnement
TDR	: Termes de Référence
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
UONGTO	: Union des ONG du Togo.
CGPRN	: Comité de Gestion et de Protection des Ressources Naturelles.
CLGPRN	: Comités locux de Gestion et de Protection des Ressources Naturelles.

PART 1. CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET

1.1 Origine et justification

Les actions pour une gestion durable des ressources naturelles entreprises jusqu'à nos jours dans la zone du projet sont très éparses et concernent seulement quelques formations naturelles isolées comme Haho-Baloé dans la Préfecture de Haho et Bato dans la Préfecture de l'Ogou, etc. A côté de ces actions, on note un déboisement croissant et une dégradation assez poussée du milieu. Face à cette situation, les populations des différentes localités de la plaine du Mono ont manifesté à plusieurs occasions leur désir de reconstituer le couvert forestier de leur milieu respectif suite aux dégradations permanentes et inquiétantes de ces formations naturelles qui entravent le développement de l'économie dans la région. Leurs désirs manifestés sont motivés par la chute continue des productions de leurs principales activités agricoles qui étaient une source importante de revenus.

C'est pourquoi les rencontres préliminaires ont eu lieu entre les populations de la zone et les autorités aussi bien de l'Association AMEN que de l'administration forestière pour discuter des problèmes de l'environnement de la plaine du Mono et des préoccupations des riverains. Au cours de cette assise, l'approche participative a été privilégiée et adoptée par la population. Celle-ci d'une manière générale est très consciente de l'état de dégradation de son milieu et adhère parfaitement à l'idée d'avant-projet proposée. Cet avant-projet permettra de mener des études préliminaires (études forestière, socio-économique, juridique et impacts environnementaux) sur la zone dans le but de disposer des données techniques en vue d'élaborer une proposition de projet crédible à soumettre à l'OIBT.

Cette proposition d'avant-projet a été approuvée par l'OIBT sous le n° de série **PPD 151/11 (F)** à la 48^{ème} session de l'OIBT (décision 1) en 2012 mais, faute de financement jusqu'à ce jour, il a été actualisé par le Togo en vue d'une nouvelle soumission. L'actualisation du projet a porté sur la conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT (AIBT 2006, plan d'action stratégique 2013-2018, ligne directrice OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, directive sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux), sur les coûts liés au personnel, à la sous-traitance, au déplacement, aux biens de consommation, aux divers, aux frais de gestion locaux, au suivi et administration du projet prévu dans le budget et sur le nombre d'année d'expérience de l'expert national de l'avant-projet à recruter

Problèmes empêchant l'élaboration de projet

L'élaboration de cet avant-projet se justifie par le manque de données dû au caractère obsolète des études menées sur la zone couplée à la non disponibilité de l'expertise sur le plan national et des moyens matériel et financier. Ce sont autant de maux qui constituent des handicaps majeurs à passer directement à la formulation de proposition de projet.

En effet l'élaboration d'une proposition de projet nécessite la disponibilité des données fiables et concrètes issues des études réalisées. Aussi, cet avant-projet permettra de renforcer les capacités humaines, matérielles et financières pour la réalisation du projet en bonne et due forme.

1.2 Pertinence

1.2.1 Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

Le présent avant-projet est en parfaite conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT définis dans l'article premier de l'AIBT de 2006 en ce qu'il :

- *(c) Contribue à un développement durable des forêts et à l'atténuation de la pauvreté ;*

Les activités de cet avant-projet s'inscrivent dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts au Togo. En effet, le Togo a accompli des progrès remarquables par la mise en place d'un cadre favorable à la gestion durable et participative des forêts : l'adoption de la loi portant code forestier le 19 juin 2008. Ce code forestier, destiné à remédier aux insuffisances constatées dans l'application du décret de 1938, se veut le

cadre légal et moderne d'un système de gestion plus participatif et plus efficace pouvant permettre d'une part à la forêt de se pérenniser et de remplir ses fonctions de sécurité écologique, d'autre part à l'industrie forestière de contribuer substantiellement au développement économique du pays et, par ailleurs aux populations riveraines de s'épanouir. Ainsi, dans une approche participative et de responsabilisation des communautés à la base, des activités non agricoles génératrices de revenus seront identifiées et mises en œuvre pour le développement du milieu.

- *(j) Encourage les membres à appuyer et à développer les activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières.*

Cet avant-projet permettra d'asseoir le futur projet qui mettra l'accent sur la mise en valeur des terres des forêts dégradées avec la participation motivée des communautés riveraines progressivement responsabilisées à la gestion durable de leur environnement. Ce futur projet cadre bien avec la politique nationale en matière de production de bois tropicaux et répond également à la préoccupation nationale de lutte contre la pauvreté dont l'un des objectifs est la lutte contre le déboisement et la dégradation de l'environnement.

Par ailleurs, cette proposition est liée aux priorités et activités opérationnelles énoncées dans le Plan d'action stratégique de l'OIBT (2013-2018) à travers les priorités suivantes :

- *« Renforcer la conservation et de l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre » par « la Conservation et exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois maintenues et enrichies grâce aux pratiques de la GDF » ;*
- *« Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services écosystémiques » par l'augmentation de la capacité des membres à s'adapter au changement climatique par le biais de la GDF et l'augmentation des revenus tirés des services environnementaux liés aux forêts et de ceux obtenus d'autres productions de la forêt*

Le présent avant-projet permettra d'obtenir des données techniques des études forestières, Socio-économiques et impacts environnementaux qui vont servir à élaborer le projet. La mise en œuvre de ce projet va permettre d'augmenter la production ligneuse et améliorer les terres forestières avec des incidences positives sur le climat local et avoisinant. Il permettra en outre la création de plusieurs emplois et l'induction de nouvelles activités génératrices de revenus dans le milieu. Il contribuera de ce fait à la promotion sociale de la population riveraine par la réduction de leur vulnérabilité face aux changements climatiques.

Les objectifs du présent avant-projet, ainsi que les différentes activités à réaliser cadrent parfaitement avec les objectifs prioritaires de l'OIBT sur la conservation des ressources forestières, le Plan d'Action de Yokohama pour la période 2013-2018 et ses six (06) axes stratégiques prioritaires mentionnés dans le plan de travail OIBT 2002-2006 sur la gestion des ressources forestières. Cet avant-projet va permettre entre autre de :

- Renforcer les capacités techniques et matérielles des populations locales et des autres intervenants pour la gestion durable des forêts ;

Les populations riveraines seront associées à toutes les décisions et auront pour mission principale l'exécution des travaux de reboisement, la production de plants et la réalisation des AGR lors de la mise en œuvre du futur projet. Pour ce faire, elles seront organisées en comités locaux de protection et de gestion et renforcées techniquement sur les modules suivants :

Thème 1 : Gestion des ressources naturelles et réduction de la pauvreté en milieu rural.

Thème 2 : Importance des ressources naturelles dans la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques.

- Augmenter la production en bois énergie, d'œuvre et de service ;

En vue d'assurer une production optimale de bois d'œuvre et de service, l'avant-projet mettra l'accent sur la nécessité de restaurer et d'aménager de manière durable les forêts communautaires à travers la formulation du futur projet. Ceci va permettre d'augmenter également la quantité et la qualité de bois énergie dans la zone du futur projet.

- Promouvoir la gestion participative et le partage équitable des bénéfices issus de la gestion durable des ressources forestières ;

Le processus d'implication et de participation des populations entamé depuis la phase de conception de l'avant-projet se poursuivra au cours de sa mise en œuvre des phases de sensibilisation de toutes les parties prenantes et principalement les populations riveraines de la zone de l'avant-projet. Ces phases de sensibilisation permettront d'échanger sur les préoccupations des uns et des autres, et de baliser le terrain pour les activités des consultants. La méthodologie utilisée par ces consultants sera basée sur la collecte des données sur le terrain par les enquêtes participatives auprès des populations concernées à travers les focus groups représentant les différentes couches socioprofessionnelles de la zone de l'avant-projet.

Tous ces travaux seront capitalisés dans un atelier de concertation des acteurs de la zone de l'avant-projet. Cet atelier permettra à travers un échange de point de vue de concilier les idées sur certains principes et de rétablir la confiance entre les différents acteurs.

- Identifier et de financer les activités génératrices de revenus nécessaires pour l'amélioration du cadre et condition de vie des populations locales.

Au cours de l'exécution des études forestières et socio-économiques par les consultants lors de la mise en œuvre de l'avant-projet, les populations locales proposeront certaines AGR (Activités Génératrices des Revenus) qui leurs procurent des revenus pour leur subsistance. Ces AGR seront prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du futur projet.

Cette proposition est également en conformité avec « l'élément 2-cycle des projets OIBT » des lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Connaissant la responsabilité des femmes, les études diagnostiques vont associer les femmes depuis l'identification et l'élaboration de ce projet. Le projet se penchera sur cette catégorie d'acteurs dans l'analyse des acteurs, la détermination des activités, le cadre logique, les démarches de mise en œuvre, etc.

Le document est aussi en conformité avec les directives de l'OIBT sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux, en prenant en compte les principes 1, 2 et 3, et la priorité 1 "réhabilitation des paysages dégradés", la priorité 3 "gestion communautaire des ressources naturelles et la priorité" 4 "conservation de la biodiversité dans les forêts de production".

1.2.2 Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire

L'avant-projet, est conforme aux orientations de la politique nationale consignées dans le code forestier voté en 2008, la politique forestière adoptée en 2011 et dans le Plan d'Action Forestier National actualisé (PAFN, 2011). En effet, ce dernier programme met l'accent sur la mise en valeur des terres des forêts classées/aires protégées et privées avec la participation motivée des populations rurales progressivement responsabilisées à la gestion durable de leur environnement.

Aussi, le Togo, à travers ce programme se propose de porter le taux de couverture forestière actuelle de 6,8% à 30% recommandé par la FAO et par là augmenter la production ligneuse en :

- Aménageant les formations végétales naturelles et reboisant les terres dégradées et/ou nouvelles.
- Appliquant les politiques nationales qui visent à l'utilisation rationnelle et à la conservation durable des ressources génétiques dans le pays.

Aussi, quatre autres plans ont-ils été validés ou sont-ils en voie d'être élaborés :

- le Programme National d'Investissement de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)
- le Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification (PAN/LCD),
- le Plan National de Développement (PND) ;
- Plan National de Développement Agricole (PNDA).

Un Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018-2022 au Togo a de même été élaboré au cours de cette année.

Par ailleurs, outre les programmes élaborés dans le cadre du Plan d'Action Forestier National (PAFN) et ceux du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), ledit projet est cohérent avec d'autres

programmes nationaux tels que la lutte contre la pauvreté et la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Cet avant-projet cadre également avec la politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Togo dont la vision est de faire du Togo un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance.

Le projet ainsi élaboré qui met l'accent sur la conservation et la restauration des formations forestières existantes se rapproche des principaux projets et avant-projets exécutés ou en cours d'exécution dans le pays et financé par le truchement de l'OIBT ; il s'agit :

- Projet PD9/99Rév. 2(F) "Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé et des collectivités villageoises environnante en vue d'une production optimale de bois d'œuvre (Kpalimé)" actuellement achevé, né de l'avant-projet PPD 11/96 Rév. 2 (F) " Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes."
- Avant-projet PPD 136/07 Rev.1 (F) « Etude pour la conservation, l'aménagement et la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo » en cours d'achèvement au Togo.

PART 2. JUSTIFICATION DE L'AVANT-PROJET

2.1. Objectifs

2.1.1. Objectif de développement

Contribuer à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la plaine du Mono au Togo.

2.1.2. Objectif spécifique

Appuyer les collectivités locales pour la conception d'un projet de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité de la plaine du Mono au Togo.

2.2. Identification préliminaire du problème

La zone de la plaine du Mono, selon le recensement général de la population et de l'habitat¹ de 2010, abrite environ une population de 716787 habitants soit 12,46 % de la population togolaise. C'est une population essentiellement rurale à 80,25 % soit 575212 habitants répartie dans dix (10) préfectures : Tchamba, Sotouboua, Blitta, Est- Mono, Anié, Ogou, Moyen-Mono, Agou, Amou et Haho. L'ensemble de ces préfectures appartiennent à deux régions (Plateaux et centrale) où l'incidence² de la pauvreté est de 60,2% en milieu rural contre 36,5% en milieu urbain. C'est une région agricole par excellence ; on y cultive coton, maïs, niébé, arachide et riz. Cette région de la plaine du Mono est dominée par les peuples Kabyè, Tem, Ana et Ewhé qui occupent respectivement les cantons de Sotouboua – Adjengré – Tchébébé – Blitta - Elavagnon; Tchamba – Koussountou - Bago ; Agbenou – Pallakoko – Anié - Gléi - Kamina; Notse – Assrama - Tohoun et Tado.

Plus spécifiquement, les localités concernées par les activités du projet sont les suivantes : (i) Préfecture de Sotouboua pour les cantons de Sotouboua, Adjengré, Aouda, Tchébébé et Titigbé ; (ii) préfecture de Blitta pour les cantons de Blitta, Yalimbe, Tchaoudè, Agbandi, Langabou et Pagala ; (iii) Préfecture de l'Est Mono pour les cantons de Gnamassila, Elavagnon, (iv) Préfecture d'Anié, pour les cantons d'Anié et Pallakoko ; (v) Préfecture de Haho pour les cantons de Notsè, Gléi, Datcha. Ces localités de reboisement identifiées seront retenues après les consultations avec les communautés locales et validés par un atelier technique.

Les communautés des villages ciblés et environnants et les comités villageois de développement participeront aux travaux de reboisement, d'élevage des plants forestiers en pépinières, d'élevage

moderne des abeilles et d'élevage traditionnel de volailles améliorés. Elles bénéficieront ainsi des effets directs du projet à travers : (i) la rémunération des travaux de reboisement, de pépinière, d'apiculture et d'élevage des volailles ; (ii) l'installation des reboisements forestiers privés et des pépinières gérées par elle-même leur permettant d'accéder à de nouvelles ressources financières ; (iii) la vente énorme de miel de qualité et de volailles ; (iv) l'amélioration de leurs revenus agricoles grâce à l'amélioration des conditions climatiques de la zone du projet.

La mission diagnostique opérée dans la zone avec l'appui des populations locales a permis à celles-ci d'exprimer leur préoccupation quant à la dégradation continue de leur milieu entravant ainsi le développement de l'économie de la région et souhaiter la reconstitution du couvert forestier. Ce désir manifesté est motivé par la chute continue des productions de leurs principales activités agricoles et pastorales qui constituent leurs principales sources de revenu. A cet effet, l'élaboration de cet avant-projet se justifie par l'absence d'un plan de développement forestier de la plaine du Mono dû au caractère obsolète des études menées sur la zone couplé à la non disponibilité de l'expertise local et des moyens matériel et financier.

Les causes de ce mal sont dues à:

(i) l'exploitation abusive des ressources forestières et fauniques,

Cette exploitation abusive et non contrôlée est l'un des facteurs de déforestation au Togo dans le but de satisfaire les besoins en combustibles ligneux d'une part et en bois d'œuvre et de service d'autre part.

(ii) la pression agricole,

Les pratiques de cultures s'effectuent par des méthodes traditionnelles en occurrence la culture itinérante sur brûlis et les ceinturassions des arbres entraînant ainsi la disparition de la flore, de la faune et de la biodiversité.

(iii) les feux de brousse sauvages répétés.

Ils consomment la plupart des formations savanicoles, les forêts claires et les prairies mettant en périls les habitats et les espèces qui y sont inféodées.

Ces menaces ont pour effets:

- La disparition de certaines espèces biologiques,
- La raréfaction des produits ligneux
- La dégradation des terres forestières et la baisse de la production agricole ;
- L'accentuation de la pauvreté des populations riveraines.

PART.3. INTERVENTIONS DE L'AVANT-PROJET

3.1. Produits

Produit 1: Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sont disponibles.

Produit 2: Une stratégie et un projet d'appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo sont formulés et soumis à l'OIBT.

3.2. Activités, apports et coûts unitaires

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
Produit 1: Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sont disponibles.								
Activité 1.1: Sensibiliser la population et recenser les forêts communautaires de la zone de l'avant-projet								
	Coordonnateur	mois	10	64,0	(I)	Y1	11.1	640
	Coordonnateur	mois	20	29,0	(E)	Y1	11.1	580
	Expert National	mois	3	167,0	(I)	Y1	31.1	501
	Assistant Financier	mois	5	70,0	(I)	Y1	12.1	350
	Assistant Financier	mois	15	9,0	(E)	Y1	12.1	135
	Chauffeur-coursier	mois	10	30,0	(I)	Y1	12.2	300
	Chauffeur-coursier	mois	20	12,0	(E)	Y1	12.2	240
	Kits de sensibilisation	unités	5	625,0	(I)	Y1	21	3 125
	Entretien du véhicule	unités	30	12,7	(E)	Y1	52	380
	Carburant et lubrifiant	litres	30	17,0	(E)	Y1	51	510
	Matériel de bureau	unités	35	6,0	(E)	Y1	44.1	210
	Chef de projet	mois	2	20,0	(E)	Y1	31.3	40
	Communication	mois	8	18,0	(I)	Y1	53	144
Sous-total 1.1								7 155

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
Activité 1.2: Réaliser les études socio-économiques dans la zone de l'avant-projet	Consultant National en 2 mois	mois	2	2650,0	(I)	Y1	22	5 300
	Coordonnateur	mois	10	64,0	(I)	Y1	11.1	640
	Coordonnateur	mois	20	29,0	(E)	Y1	11.1	580
	Assistant Financier	mois	5	70,0	(I)	Y1	12.1	350
	Assistant Financier	mois	15	9,0	(E)	Y1	12.1	135
	Chauffeur-coursier	mois	10	30,0	(I)	Y1	12.2	300
	Chauffeur-coursier	mois	20	12,0	(E)	Y1	12.2	240
	Carburant et lubrifiant	litres	30	17,0	(E)	Y1	51	510
	Entretien du véhicule	unités	1	380,0	(E)	Y1	52	380
	Communication	mois	6	18,0	(I)	Y1	53	108
Sous-total 1.2								8 543
Activité 1.3: Mener les études forestières de la zone de l'avant-projet	Consultant National en 2 mois	mois	2	2650,0	(I)	Y1	23	5 300
	Coordonnateur	mois	10	64,0	(I)	Y1	11.1	640
	Coordonnateur	mois	20	29,0	(E)	Y1	11.1	580
	Assistant Financier	mois	5	70,0	(I)	Y1	12.1	350
	Assistant Financier	mois	15	90,0	(E)	Y1	12.1	1 350
	Entretien du véhicule	unités	30	12,7	(E)	Y1	52	380
	Chauffeur-	mois	10	30,0	(I)	Y1	12.2	300

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
	coursier							
	Chauffeur-coursier	mois	20	12,0	(E)	Y1	12.2	240
	Carburant et lubrifiant	litres	30	17,0	(E)	Y1	51	510
	Communication	mois	6	18,0	(I)	Y1	53	108
Sous-total 1.3								9 758
Activité 1.4: Conduire des études juridiques	Consultant National en 1 mois	mois	1	2300,0	(I)	Y1	24	2 300
	Coordonnateur	mois	5	64,0	(I)	Y1	11.1	320
	Coordonnateur	mois	10	29,0	(E)	Y1	11.1	290
	Assistant Financier	mois	5	70,0	(I)	Y1	12.1	350
	Assistant Financier	mois	15	18,0	(E)	Y1	12.1	270
	Entretien du véhicule	unités	20	13,5	(E)	Y1	52	270
	Chauffeur-coursier	mois	5	30,0	(I)	Y1	12.2	150
	Chauffeur-coursier	mois	15	12,0	(E)	Y1	12.2	180
	Carburant et lubrifiant	litres	20	17,0	(E)	Y1	51	340
	Communication	mois	6	18,0	(I)	Y1	53	108
Sous-total 1.4								4 578
Activité 1.5: Faire une étude d'évaluation environnementale	Consultant National en 1 mois	mois	1	2300,0	(I)	Y1	25	2 300
	Coordonnateur	mois	5	64,0	(I)	Y1	11.1	320
	Coordonnateur	mois	10	29,0	(E)	Y1	11.1	290

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité	QTE						
	Assistant Financier	mois	5	70,0	(I)	Y1	12.1	350
	Assistant Financier	mois	15	9,0	(E)	Y1	12.1	135
	Entretien du véhicule	unités	20	13,5	(E)	Y1	52	270
	Chauffeur-coursier	mois	5	30,0	(I)	Y1	12.2	150
	Chauffeur-coursier	mois	15	12,0	(E)	Y1	12.2	180
	Carburant et lubrifiant	litres	20	17,0	(E)	Y1	51	340
	Communication	mois	6	18,0	(I)	Y1	53	108
Sous-total 1.5								4 443
Activité 1.6: Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	Comité de 10 personnes en 2 jours	jours	2	1500,0	(I)	Y1	61	3 000
	Chef de projet	mois	2	20,0	(E)	Y1	31.3	40
	Coordonnateur	mois	3	64,0	(I)	Y1	11.1	192
	Coordonnateur	mois	7	29,0	(E)	Y1	11.1	203
	Expert National	mois	1	167,0	(I)	Y1	31.1	167
	Assistant Financier	mois	5	70,0	(I)	Y1	12.1	350
	Assistant Financier	mois	15	9,0	(E)	Y1	12.1	135
	Chauffeur-coursier	mois	4	30,0	(I)	Y1	12.2	120
	Chauffeur-coursier	mois	6	12,0	(E)	Y1	12.2	72
	Entretien du véhicule	unités	10	16,0	(E)	Y1	52	160

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
	Carburant et lubrifiant	litres	10	17,0	(E)	Y1	51	170
	Assurance	unités	1	200,0	(E)	Y1	64	200
	Communication	mois	9	18,0	(I)	Y1	53	162
Sous-total 1.6								4 971
Produit 2: Un projet d'appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT								
Activité 2.1: Elaborer une stratégie et une proposition de projet à transmettre à l'OIBT	Expert National	mois	20	167,0	(I)	Y1	31.1	3 340
	Coordonnateur	mois	5	64,0	(I)	Y1	11.1	320
	Coordonnateur	mois	15	29,0	(E)	Y1	11.1	435
	Cadres nationaux (10 personnes en 20 jours)	jours	20	895,0	(I)	Y1	31.2	17 900
	Assistant Financier	mois	5	70,0	(I)	Y1	12.1	350
	Assistant Financier	mois	15	9,0	(E)	Y1	12.1	135
	Chauffeur-coursier	mois	10	30,0	(I)	Y1	12.2	300
	Chauffeur-coursier	mois	20	12,0	(E)	Y1	12.2	240
	Entretien du véhicule	unités	30	12,7	(E)	Y1	52	380
	Carburant et lubrifiant	litres	30	17,0	(E)	Y1	51	510
	Communication	mois	6	18,0	(I)	Y1	53	108
Sous-total 2.1								24 018

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
Activité 2.2: Organiser un séminaire de validation des résultats de l'avant-projet	30 participants en 2 jours	jours	2	1500,0	(E)	Y1	62	3 000
	Coordonnateur	mois	4	64,0	(I)	Y1	11.1	256
	Coordonnateur	mois	6	29,0	(E)	Y1	11.1	174
	Expert National	mois	1	167,0	(I)	Y1	31.1	167
	Assistant Financier	mois	5	70,0	(I)	Y1	12.1	350
	Assistant Financier	mois	15	9,0	(E)	Y1	12.1	135
	Comité d'évaluation (10 personnes en 3 jours)	jours	3	1000,0	(I)	Y1	63	3 000
	Chauffeur-coursier	mois	4	30,0	(I)	Y1	12.2	120
	Chauffeur-coursier	mois	6	12,0	(E)	Y1	12.2	72
	Entretien du véhicule	unités	10	16,0	(E)	Y1	52	160
	Carburant et lubrifiant	litres	10	17,0	(E)	Y1	51	170
	Fournitures de bureau	unités	1	500,0	(I)	Y1	54	500
	Matériel de bureau (Photocopieuse)	unités	1	800,0	(E)	Y1	44.1	800
	Communication	mois	9	18,0	(I)	Y1	53	162
Sous-total 2.2								9 066
Activité 2.3: Elaborer les rapports de l'avant-projet	Coordonnateur	mois	5	64,0	(I)	Y1	11.1	320
	Coordonnateur	mois	15	29,0	(E)	Y1	11.1	435

Produits et activités	Apports			Coûts unitaires	Source (I ou E)	Année	Rubrique budgétaire	TOTAL
	Unités et qualité		QTE					
	Chef de projet	mois	30	20,0	(E)	Y1	31.3	600
	Expert National	mois	5	167,0	(I)	Y1	31.1	835
	Assistant Financier	mois	5	70,0	(I)	Y1	12.1	350
	Assistant Financier	mois	15	9,0	(E)	Y1	12.1	135
	Amenagement bureau	unités	6	200,0	(E)	Y1	41	1 200
	Fournitures de bureau	unités	12	108,3	(I)	Y1	54	1 300
	Matériel de bureau (Ordinateur)	unités	1	600,0	(E)	Y1	44.1	600
	Audit	unités	1	2000,0	(I)	Y1	65	2 000
Sous-total 2.3								7 775
TOTAL								80 307

3.3. Approches et méthodes

Le présent avant-projet se propose de faire un état des lieux sur ces écosystèmes de plaine d'importance nationale dans le but de disposer d'une base de données en vue d'élaborer une proposition de projet de conservation et de gestion durable de ces écosystèmes.

Le projet sera exécuté avec la participation de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du projet à savoir les populations, les ONG locales et l'administration forestière, l'agriculture, les affaires sociales et autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des populations pour susciter leur engouement, leur disponibilité et leurs attentes vis à vis du futur projet.

Les communautés des villages ciblés et environnants, les CVD participeront aux travaux de reboisement, de production des plants forestiers, d'apiculture et d'aviculture. Elles bénéficieront ainsi des effets directs du projet à travers: (i) La rémunération des travaux de reboisement, de pépinière, d'apiculture et de volailles améliorés; (ii) L'installation des reboisements forestiers privés et des pépinières gérées par elle-même leur permettant d'accéder à de nouvelles ressources financières ; (iii) La vente énorme de miel de qualité et de volailles améliorés; (iv) L'amélioration de leurs revenus agricoles grâce à l'amélioration des conditions climatiques de la zone du projet. Les communes de Sotouboua, de Blitta, d'Atakpame et de Notse, par leur proximité tireront des avantages économiques du futur projet avec l'installation de son siège et la consommation d'une partie des revenus dépensés. L'état togolais à travers son administration forestière, se donne une méthodologie pour mieux gérer son domaine forestier. Il disposera des éléments pour l'exécution de nouveaux projets dans l'avenir.

Le futur projet permettra la reconstitution de la couverture forestière avec des incidences positives sur le climat local et avoisinant. Il permettra aussi la création de plusieurs emplois (distribution de revenus) et l'induction de nouvelles activités génératrices de revenus dans le milieu. Il contribuera de ce fait à la promotion sociale de la population riveraine.

Il faut noter que toutes les activités dans les futurs projets seront précédées des consultations de tous les acteurs concernés notamment les CVD, les organisations à la base, les populations, etc. A cet effet, un CGPRN avec la direction du futur projet est créé. Son rôle exact est discuté au moment de sa création, c'est à dire au démarrage du futur projet. Voici quelques idées sur la manière dont le CGPRN pourrait intervenir : (1) Il prépare son règlement de fonctionnement ; (2) Il participe à la confirmation des zones d'utilisation proposé par la carte d'affectation des terres et à la préparation du règlement d'utilisation ; (3) Il organise la surveillance de la mise en application des règles d'utilisation par zone d'affectation des terres ; (4) Il participe à la planification et à l'organisation des travaux de reboisement ; (5) Il organise la protection des forêts communautaires contre le feu, les coupes de bois illicites, le braconnage ; (6) Il discute, propose et soutien les mesures de promotion des reboisements ; (7) Il participe au choix des intervenants extérieures. Au CGPRN siège deux représentants par village, le représentant du préfet (DR de l'environnement), un représentant des Affaires sociales et le coordinateur du projet (pendant la période du projet). En fonction de l'ordre du jour d'autres représentants peuvent être invités. Le CGPRN devrait se réunir 3 à 4 fois/an au moins, plus souvent au moment du démarrage du projet. Le CGPRN sera soutenu par les CLGPRN représentant les cantons ciblés. Leur rôle et leur fonctionnement sont discutés et décidés entre le CGPRN et les cantons. Les CLGPRN décident sur leur composition et la répartition des droits et obligations. La production de plants forestiers est assurée par la population et peuvent solliciter des appuis techniques des services forestiers, d'assistance aux achats de graines forestières et de matériel.

Compte tenu du fait que les formations forestières de la zone de l'avant-projet appartiennent aux populations riveraines, la notion de forêt communautaire s'appliquerait mieux dans un tel contexte si les communautés concernées ont l'assurance que leurs intérêts seront respectés et que les revenus provenant des produits et autres services issus de ces forêts communautaires seront partagés de manière équitable. Pour se faire, le responsable technique de l'avant-projet, les représentants locaux de l'administration forestière ainsi que les ONG de développement communautaire œuvrant dans cette région devront assister les communautés villageoises à former des entités juridiques qui peuvent être des Associations, des Coopératives, des Groupes d'Initiatives Communes (GIC) ou des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) pour la gestion de ces forêts. Des réunions de sensibilisation et de concertation pour la création et la gestion des forêts communautaires, ciblant chaque composante de la communauté seront organisées par les responsables de l'administration forestière afin d'assurer la participation de tous les membres de la communauté et de définir les objectifs et usages prioritaires de ces forêts.

L'exécution des travaux débutera par une phase préliminaire qui sera consacrée à la revue de littérature et une phase de terrain qui sera consacrée à une prospection de terrain. Aussi, quelques données climatiques plus récentes pourront, dans la mesure du possible, être recherchées auprès de la Direction de la Météorologie Nationale afin d'actualiser les caractéristiques climatiques de la zone d'étude.

Des recherches seront également effectuées sur divers sites Web (CITES, UICN, OIBT, FAO, PNUD, etc.), ce qui permettra d'identifier les espèces menacées de disparition et celles qui doivent être prioritairement prises en compte dans le programme d'aménagement à envisager.

a) Approche participative

L'approche participative a précisé, pour objectif général d'impliquer et d'associer de manière étroite les populations dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions à mener au niveau local et de définir les responsabilités des différents partenaires dans le suivi et la gestion.

Elle conduit à une gestion concertée des solutions retenues en vue de répondre aux besoins et attentes des populations locales. Elle vise, en définitive, l'amélioration des conditions de vie des populations tout en assurant le développement local sur une base durable à leur profit.

A cet effet plusieurs méthodes peuvent être utilisées telles que : MARP, DIGRAP, PCESH, ASEG, ZOPP.

Au cours de l'exécution de cet avant-projet, l'utilisation de la méthode MARP conviendrait mieux car elle n'a cessé de faire l'unanimité quant à sa contribution à l'amélioration des techniques de diagnostic, de planification et d'évaluation dans le monde rural en particulier. Ce succès est incontestablement dû au fait qu'elle est basée sur le savoir local et une équipe pluridisciplinaire d'intervenants utilisant une panoplie d'outils flexibles suscitant la participation des populations concernées. Ces outils peuvent être regroupés en trois principaux groupes à savoir :

- Les outils de collecte participative de l'information ;
- Les outils de planification participative ;
- Les outils de suivi évaluation participative.

En outre, la méthode ZOPP sera utilisée lors de l'atelier de validation des résultats des études de cet avant-projet PPD 151/11 (F). C'est sur la base des résultats de cet atelier qu'une proposition de projet futur sera élaborée en prenant en compte tous les intérêts et attentes de toutes les parties prenantes, notamment ceux des populations riveraines concernées. Les résultats du futur projet permettront à long terme d'améliorer leurs conditions et cadre de vie, tout en contribuant à une utilisation rationnelle des ressources biologiques disponibles.

Quoique l'élaboration de l'avant-projet ait été fondée sur les préoccupations des populations riveraines de la plaine du Mono, il faudrait, au cours de la mise en œuvre des activités dudit avant-projet, mettre un accent particulier sur certaines catégories d'acteurs, notamment les propriétaires terriens qui penseront que la mise en valeur de leurs terres pour le compte de la communauté leur ferait perdre à terme ces terres. Ce problème fondamental doit amener l'équipe de l'avant-projet à accentuer la sensibilisation en impliquant fortement la chefferie traditionnelle. A cet effet, un atelier de concertation avec les propriétaires terriens de la zone de l'avant-projet peut être organisé pour obtenir l'accord de ceux-ci afin de garantir la réussite du futur projet.

Il faut noter également que les populations bénéficiaires de l'avant-projet participeront activement aux enquêtes des études réalisées et enverront leurs représentants aux ateliers. Ceci permettra aux populations de prendre conscience du développement de leur milieu et d'échanger sur le problème foncier.

Le dynamisme créé depuis la phase d'identification des goulots d'étranglement et de conception de l'avant-projet va se poursuivre au cours de la phase des études sur le terrain jusqu'à la préparation du futur projet. En effet, les ONGs vont continuer à travers leurs activités de renforcement des capacités organisationnelles des populations de façon à ressortir des informations pertinentes et à baliser le chemin pour les consultants. Tous ces travaux seront capitalisés à travers un atelier de concertation et d'échange entre les différents acteurs de façon à maintenir la confiance et raffermir l'engagement des uns et des autres dans le cadre de la mise en œuvre du futur projet.

b) Prospection de terrain

- Inventaire des formations végétales et de la flore de la zone

Il se fera suivant des transects à travers des points ciblés dans le secteur d'étude qui traverseront diverses zones humides retenues ; les espèces végétales seront relevées en présence – absence et quelques paramètres (strates, types biologiques, etc.) seront pris en compte. Des placeaux supplémentaires seront réalisés dans lesquels, les espèces seront relevées comme précédemment.

Les caractères du milieu à savoir, degrés d'humidité, profondeur des eaux libres (mares, retenues d'eau, barrages, etc. abritant une diversité floristique), types de sols, etc. seront notés.

- Inventaire de la faune

Les méthodes suivantes seront utilisées, les informations recherchées concernant :

- ⇒ L'identification de l'espèce ;
- ⇒ L'effectif des populations ;
- ⇒ La structure des groupes ;
- ⇒ Les indices de présence ;
- ⇒ Le comportement des groupes

- Observation directe (technique des transects)

Des recensements sont faits, à pieds ou à des observations type "affûts". Il s'agit d'une méthode directe dont le principe est de noter tous les contacts visuels et auditifs qu'on a avec les animaux. Les observations sont faites à l'œil nu ou à l'aide de jumelles (8X) autour des sites potentiels que sont les mares, les cours d'eau et tout le long du "tracé" considéré comme un transect.

S'agissant des Poissons, nous nous contenterons d'éventuelles pêches réalisées par les autochtones qui ont utilisés les méthodes suivantes : la pêche à l'épervier, la pêche à la ligne, la pêche au filet maillant dormant et les nasses.

- Méthode des quadrats

Elle consiste à une délimitation d'une surface de 25 m² ou de 100 m² sur laquelle respectivement les trous des gélasimes africains et des crustacés ont été dénombrés. L'objectif visé est d'estimer l'abondance de ces espèces.

c) Enquêtes ethnobotaniques et ethnozoologiques

Il s'agira de réaliser des enquêtes dans le but de connaître l'intérêt de ces écosystèmes ainsi que les différentes espèces végétales et animales pour les populations des localités ciblées. Il sera donc question de rencontrer les paysans, les pêcheurs, les commerçants, les éleveurs, etc. dans le but de dresser la liste des zones humides de leur localité avec leurs utilisations et leurs ressources animales et végétales d'une part et des diverses activités anthropiques ayant des impacts ou non sur ces écosystèmes d'autre part. Ces enquêtes permettront de connaître l'importance de ces zones humides dans la localité. Des questionnaires préparés pour la circonstance permettront entre autres, d'aborder les possibilités de conservation et d'aménagement de ces zones riches en diversité biologique.

d) Proposition d'un modèle d'aménagement participatif de la zone ciblée

Les zones de la plaine du Mono n'ont jamais bénéficié, sinon à notre connaissance, de programme d'aménagement. Or, le secteur est occupé par diverses formes de zones humides, mares, retenues d'eau, toutes riches en diversité biologique relativement utile en fonction de l'importance des populations riveraines de chacune de ces zones.

Face à une telle situation, un plan d'aménagement de ces zones dépendra donc de l'intérêt que chaque population riveraine tire de ces écosystèmes et de l'importance nationale que peut revêtir la conservation de ces milieux. Il sera donc organisé une rencontre de sensibilisation et d'information avec les populations des terroirs ciblés où une possibilité de conservation et d'aménagement de ces écosystèmes se fait sentir. La parole sera donnée en premier lieu aux populations qui indiqueront le bien-fondé de ces écosystèmes dans leurs milieux (intérêts, causes et conséquences de leur dégradation, puis les solutions qu'elles préconisent). Ensemble, un consensus sera trouvé pour un aménagement de chacune des aires retenues.

e) Cartographie des formations végétales de la zone

La démarche méthodologique pour la cartographie des formations des zones ciblées reposera sur le Système d'Information Géographique (SIG) couplé à la télédétection. Il s'agira dans un premier temps de rechercher et rassembler tous les documents planimétriques portant sur la zone d'étude. Les cartes existantes, les

photographies aériennes et images satellites (si possible) seront documentées. Dans un second temps nous procéderons à la récupération des fonds cartographiques (topographie, infrastructure, réseau hydrographique, type de sol, localité, limites administratives, etc.) sur les cartes existantes. Des classifications numériques ou visuelles seront effectuées à partir des images satellites ou des photos aériennes, ce qui nous permettra de dresser les cartes brutes. Celles-ci seront ensuite validées après les vérifications de terrain à l'aide du GPS. L'intégration des informations complémentaires (occupation du sol, activités humaines, état des sols, état de la végétation, etc.) permettra d'élaborer la carte d'aménagement des formations des zones cibles. Les travaux cartographiques se feront à l'aide du logiciel ARCGIS.

f) Analyses des données

Les données recueillies seront introduites par Excel à l'ordinateur et soumises à une analyse multi variable avec un logiciel spécialisé (Community Analysis Package, 2002 par exemple) dans le but de définir les formations reconnues d'une part et les groupements végétaux au sein de chaque formation identifiée. Les résultats de cette analyse confirmeront ou compléteront les données déjà existantes.

La liste floristique établie sera comparée avec celle des travaux antérieurs afin de déterminer les espèces rares ou endémiques de la zone.

Les formations identifiées ainsi que la diversité floristique et faunique seront comparées avec celles des écosystèmes semblables ailleurs dans le monde tropical, en vue de dégager si possible, la spécificité des zones de la plaine du Mono.

3.4. Plan des travaux

Produits et activités	Partenaires Responsables	Calendrier (mois)									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Produit 1 : Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et d'impacts environnementaux sont disponibles.											
Activité 1.1. Sensibiliser la population et recenser les forêts communautaires de la zone de l'avant-projet	CN/AMEN/DRF/CT A/CVD	■									
Activité 1.2. Mener les études forestières.	Consultant			■	■						
Activité 1.3. Réaliser les études socio-économiques	Consultant			■	■						
Activité 1.4. Conduire les études juridiques	Consultant			■	■						
Activité 1.5 Faire les études d'impacts environnementales et sociales	Consultant			■	■						
Activité 1.6 Organiser un atelier de restitutions des résultats des études aux parties prenantes.	CN/AMEN/DRF					■					
Produit 2: Un projet d'appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT											
Activité 2.1. Organiser un séminaire de validation des résultats de l'avant-projet.	CN/AMEN/DRF						■				
Activité 2.2. Elaborer une stratégie et une proposition de projet à soumettre à l'OIBT pour financement.	EN/CN							■	■		
Activité 2.3. Elaborer les rapports de l'avant-projet.	CN/DRF									■	■

EN= Expert National ; CN= Coordonnateur National ; CTA= Comité d'Appui Technique ; DRF=Direction Ressources Forestières

3.5. Budget

Budget du projet annualisé : récapitulatif

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
10	Personnel du Projet				
	1.1 Experts nationaux (long terme)				
	1.1.1. Coordonnateur	10	721,5	7 215	7 215
	1.2.1 Assistant financier	10	571,5	5 715	5 715
	12.2 Chauffeur-coursier	10	320,4	3 204	3 204
	Total rubrique			16 134	16 134
20	Sous-traitance				
	2.1 Kits de sensibilisation	5	625,0	3 125	3 125
	2.2 Consultant socioéconomiques	2	2650,0	5 300	5 300
	2.3 Consultant en études forestières	2	2650,0	5 300	5 300

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
	2.4 Consultant des études juridiques	1	2300,0	2 300	2 300
	2.5 Consultant en évaluation environnementale	1	2300,0	2 300	2 300
	2.9 Total rubrique			18 325	18 325
30	Déplacements				
	3.1 Allocation de séjour	10	0,0		
	31.1 Expert national	10	501,0	5 010	5 010
	31.2 Autres Cadres nationaux	10	1790,0	17 900	17 900
	31.3 Chef du projet	10	68,0	680	680
	39. Total rubrique			23 590	23 590
40	Biens d'équipement				
	41. Locaux	10	120,0	1 200	1 200
	44. Biens d'équipement				
	44.1 Matériel de bureau	10	161,0	1 610	1 610
	49 Total rubrique			2 810	2 810
50	Biens de consommation				
	51. Matières premières (Carburant)	3 060,0	1,0	3 060	3 060
	52. Entretien et Pièces de rechange	10	238	2 380	2 380
	53. Réseaux et services (communication)	10	100,8	1 008	1 008
	54. fournitures de bureau	10	180,0	1 800	1 800
	59. Total rubrique			8 248	8 248
60	Divers				
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	1	3000,0	3 000	3 000
	62. Séminaire d'évaluation de l'avant-projet	1	3000,0	3 000	3 000
	63. Evaluation de la proposition de projet par le Panel National	1	3000,0	3 000	3 000
	64. Assurance	1	200,0	200	200
	65. Audit	1	2000,0	2 000	2 000
	69. Total rubrique			11 200	11 200
	Total partiel			80 307	80 307
70	Frais de gestion loaux				
	71. Frais de gestion de l'agence d'exécution			12 046	12 046

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
	79. Total rubrique			12 046	12 046
80	Suivi et administration du projet				-
	81. Suivi et examen OIBT			3 000	3 000
	82. Frais dévaluation OIBT à mi-parcours,final et ex-post				-
	83. Frais d'appui au programme (12% sur les postes 10 et 82 ci-dessus)			7 630	7 630
	89. Total rubrique			10 630	10 630
90	Remboursement des frais de l'avant-projet (budget de l'avant-projet)				
100	TOTAL GENERAL			102 983	

Budget du projet annualisé par source-OIBT

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
10	Personnel du Projet				
	1.1 Experts nationaux (long terme)				
	1.1.1. Coordonateur	10	364,8	3 648	3 648
	1.2.1 Assistant financier	10	315	3 150	3 150
	12.2 Chauffeur-coursier	10	174	1 740	1 740
	Total rubrique			8 538	8 538
20	Sous-traitance				
	2.1 Kits de sensibilisation	5	625	3 125	3 125
	2.2 Consultant socioéconomiques	2	2650	5 300	5 300
	2.3 Consultant en études forestières	2	2650	5 300	5 300
	2.4 Consultant des études juridiques	1	2300	2 300	2 300
	2.5 Consultant en évaluation environnementale	1	2300	2 300	2 300
	2.9 Total rubrique			18 325	18 325
30	Déplacements				
	3.1 Allocation de séjour				
	31.1 Expert national	10	501	5 010	5 010
	31.2 Autres Cadres nationaux	10	1790	17 900	17 900
	31.3 Chef du projet				
	Total rubrique			22 910	22 910
40	Biens d'équipement				
	41. Locaux				

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
	44.Biens d'équipement				
-	44.1 Matériel de bureau	:	---	0	0
	49 Total rubrique				
50	Biens de consommation				
	51. Matières premières (Carburant)	-	-	0	0
	53. Réseaux et services (communication)	10	100.8	1 008	1 008
	54. fournitures de bureau	10	180	1 800	1 800
	59. Total rubrique			2 808	2 808
60	Divers				
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	1	3000	3 000	3 000
	62. Séminaire d'évaluation de l'avant-projet			0	0
	63. Evaluation de la proposition de projet par le Panel National	1	3000	3 000	3 000
-	64. Assurance	-	-	0	0
	65. Audit	1	2000	2 000	2 000
	69. Total rubrique			8 000	8 000
	Total partiel			60 581	60 581
80	Suivi et administration du projet				
	81. Suivi et examen OIBT			3 000	3 000
	82. Frais dévaluation OIBT à mi-parcours, final et ex-post				
	83. Frais d'appui au programme (12% sur les postes 10 et 82 ci-dessus)			7 630	7 630
	89. Total rubrique			10 630	10 630
90	Remboursement des frais de l'avant-projet (budget de l'avant-projet)				
100	TOTAL GENERAL			71 211	

Budget du projet annualisé : part du Gouvernement hôte

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
10	Personnel du Projet				
	1.1 Experts nationaux (long terme)				
	1.1.1. Coordonnateur	10	356,7	3 567	3 567
	1.2.1 Assistant financier	10	256,5	2 565	2 565
	12.2 Chauffeur-coursier	10	146,4	1 464	1 464
	19. Total rubrique			7 596	7 596
30	Déplacements				
	3.1 Allocation de séjour				
	31.3 Chef du projet	10	68,00	680	680
	39. Total rubrique			680	680
40	Biens d'équipement				
	41. Locaux	10	120,00	1 200	1 200
	44. Biens d'équipement				
-	44.1 Matériel de bureau	10	161,00	1 610	1 610
	49 Total rubrique			2 810	2 810
50	Biens de consommation				
	51. Matières premières (Carburant)	3060	1	3 060	3 060
-	52. Entretien et Pièces de rechange	10	238	2 380	2 380
	59. Total rubrique			5 440	5 440
60	Divers				
-	62. Séminaire d'évaluation de l'avant-projet	1	3 000,00	3 000	3 000
-	64. Assurance	1	200,00	200	200
	69. Total rubrique			3 200	3 200
	Total partiel			19 726	19 726
70	Frais de gestion loaux				
	71. Frais de gestion de l'agence d'exécution			12 046	12 046
	79. Total rubrique			12 046	12 046
100	TOTAL GENERAL			31 772	

Budget général du projet par activité et rubrique (en dollars EU)

PRODUITS / ACTIVITÉS + Dépenses non liées à une activité	Rubriques budgétaires												Année	TOTAL GÉNÉRAL
	10. Personnel du projet		20. Sous- traitance		30. Déplacements		40. Biens d'équipement		50. Biens de consommation		60. Miscella- neous			
Produit 1: Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sont disponibles.														
Activité 1.1: Sensibilier la popul	2245,00	IE	3 125,00	I	541,00	IE	210,00	E	1 034,00	IE	-		Y1	7 155,00
Activité 1.2: Réaliser les études	2 245,00	IE	5 300,00	I	-		-		998,00	IE	-		Y1	8 543,00
Activité 1.3: Mener les études fo	3 460,00	IE	5 300,00	I	-		-	I	998,00	IE	-		Y1	9 758,00
Activité 1.4: Conduire des étude	1 560,00	IE	2 300,00	I	-		-	I	718,00	IE	-		Y1	4 578,00
Activité 1.5: Faire une étude d'é	1 425,00	IE	2 300,00	I	-		-	I	718,00	IE	-		Y1	4 443,00
Activité 1.6: Organiser un atelier	1 072,00	IE	-	I	207,00	IE	-	I	492,00	IE	3 200,00	I	Y1	4 971,00
Total partiel 1	12 007,00	#	18 325,00	#	748,00	#	210,00	#	4 958,00	#	3 200,00	-		39 448,00
Produit 2: Un projet d'appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT														
Activité 2.1: Elaborer une propo	1 780,00	IE	-		21 240,00	I		I	998,00	IE			Y1	24 018,00
Activité 2.2: Organiser un sémin	1 107,00	IE		I	167,00	I	800,00	I	992,00	IE	6 000,00	I	Y1	9 066,00
Activité 2.3: Elaborer les rapport	1 240,00	IE	-		1 435,00	IE	1 800,00	E	1 300,00	I	2 000,00	I	Y1	7 775,00
Total partiel 2	4 127,00		-		22 842,00		2 600,00		3 290,00		8 000,00	-		40 859,00
Total partiel (OIBT)	8 538,00		18 325,00		22 910,00		-		2 808,00		8 000,00			60 581,00
Total partiel (Agence d'exéc.)	7 596,00		-		680,00		2 810,00		5 440,00		3 200,00			19 726,00
Total partiel (Autres)	-		-		-		-		-		-			-
TOTAL (OIBT+AE sans les frais)	16 134,00		18 325,00		23 590,00		2 810,00		8 248,00		11 200,00			80 307,00
I: Contribution de l'OIBT														
E: Contribution de l'agence d'exécution / du gouvernement hôte														

PART 4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Agence d'exécution et structure organique

Le projet sera piloté par un comité composé du Coordonnateur National nommé par l'Association AMEN et d'un Expert National. Ce Comité de pilotage veillera à l'exécution des différentes études qui seront menées par des consultants.

Le Coordonnateur sera appuyé par un Comité d'Appui Technique qui sera composé de :

- Un(e) Représentant(e) du ministère de l'environnement et des ressources forestières ;
- Un(e) Représentant(e) du Ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- Un(e) Représentant(e) du point focal de l'OIBT au Togo ;
- Un(e) Représentant(e) de l'association AMEN ;
- Un(e) Représentant(e) de l'union des ONG ;
- Un(e) Représentant(e) de la Direction des ressources forestières.

Ce Comité d'Appui Technique a pour tâche l'examen des rapports d'activités. Les femmes seront privilégiées dans la constitution dudit comité. **Explicitement, ce comité est composé des services suivants : La direction des ressources forestières qui joue le rôle de supervision ; la direction de l'agriculture ; la direction de l'environnement ; la direction de la planification ; l'ODEF et l'UONGTO. Il est chargé d'évaluer les offres pour le recrutement d'un expert national et des consultants en études forestières, études socioéconomiques, études juridiques, études environnementales. Il effectuera également des missions de sensibilisation des communautés de la zone de l'avant-projet. Enfin, le comité aura pour tâche d'évaluer les rapports des consultants pour la finalisation de ces rapports. L'agence de supervision veillera au déroulement et décaissement des fonds pour l'exécution des activités de l'avant-projet.**

4.2. Direction de l'avant-projet

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières est le représentant du gouvernement auprès de l'OIBT. A cet effet, il veillera à la nomination du Coordonnateur National de l'avant-projet proposé par l'association « Les Amis de l'Environnement » (AMEN) représentant la Direction dudit avant-projet. Il veillera aussi au recrutement des consultants nationaux et à la participation des divers services et ONGs et autres parties prenantes concernées par la mise en œuvre de l'avant-projet.

L'association AMEN sera appuyée techniquement par la Direction des Eaux et Forêts étant donné qu'elle est statutairement chargée de la gestion des forêts au Togo.

Trois structures des populations locales seront associées dans le futur projet. Il s'agit :

- Structure de gestion locale des forêts communautaires.
- Comités villageois de gestion pour le développement communautaire.
- Comités villageois de suivi et d'entretiens des forêts communautaires.

4.3. Suivi et rapports

Suivi et évaluation :

Pour un bon suivi de l'avant-projet, il sera mis en place un Comité d'Appui Technique (voir ci-dessus) qui aura pour mission d'évaluer les rapports des différents consultants et de l'Expert National. Des réunions du Comité d'Appui Technique auront lieu chaque fois que les rapports préliminaires sont soumis et feront l'objet de compte rendu. Le Point Focal de l'OIBT au Togo aura aussi un droit de suivi sur la mise en œuvre de l'avant-projet.

Rapports :

Le Coordonnateur National préparera des chronogrammes et des rapports d'activités pour l'OIBT avec copies au Point Focal de l'OIBT au Togo.

A cet effet, deux rapports techniques seront rédigés par le Coordonnateur National pour l'OIBT avec copies au Point Focal, notamment :

- Un rapport d'avancement sera produit selon les procédures de l'OIBT ;

- Un rapport d'achèvement de l'avant- projet suivant les directives de l'OIBT donnant les conclusions et les recommandations. Ce rapport sera également accompagné du rapport d'audit financier de l'avant-projet.

Annexes :

ANNEXE 1. PROFIL DE L'AGENCE D'EXÉCUTION

1) Historique :

- *Nom et adresse du siège et descriptif de la mission*

AMEN a son siège à Lomé au rue de la CEDEAO, BP: 81185, Tél : +228 90 35 91 35

- *Année de création : Mars 2001*
- *Année d'obtention de récépissé Janvier 2005*
- *Domaine de spécialité : Education, Environnement et santé*
- *Organigramme :*

L'association « Les Amis de l'Environnement » (AMEN) est une organisation qui œuvre pour le développement à la base et affiliées à des regroupements d'O.N.G. Elle est l'organe de conception, de coordination et d'application de la politique de développement à la base dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement et de la nature, en particulier des ressources forestières. A cet effet, elle est chargée de :

- (i) la protection et restauration des écosystèmes forestiers ;
- (ii) la lutte contre la dégradation de la fertilité des sols, la lutte contre la désertification ;
- (iii) la lutte contre la dégradation de la zone côtière et de l'écosystème lagunaire ;
- (iv) la sensibilisation des populations à la protection de leur environnement ;
l'initiation des jeunes dans l'entrepreneuriat ; etc.

(v)

Organisation :

Elle comprend au niveau central :

- L'Assemblée Général ;
- Le Conseil d'Administration ;
- Le Bureau Exécutif.

Le bureau exécutif est composé de :

- Un Président,
- Un Secrétaire Général,
- Un Trésorier Général

Au niveau de l'intérieur du pays, la coordination de ses activités est assurée par les antennes dans chaque région. Actuellement ces antennes sont au nombre de trois à savoir :

- Antenne Kara pour la région de la Kara,
- Antenne Blitta pour la région Centrale et des Plateaux,
- Antenne de la région Maritime est assurée par le siège basé à Lomé.

AMEN entreprend ces projets de développement à travers leurs antennes locales représentées dans certaines régions du territoire national. Sous l'impulsion de son bureau directeur, elle a très tôt après sa création entamée les tâches qu'elle s'est fixée à travers ses objectifs:

- Lutter contre la désertification,
- Protéger et restaurer les écosystèmes forestiers,
- Lutter contre la dégradation des sols,
- Sensibiliser les populations rurales à la protection de leur environnement,
- Initier les jeunes dans l'entrepreneuriat.
- Etc.

Loin de dresser un bilan exhaustif de toutes les activités dans ces différents domaines, il faut souligner que les grandes lignes de leurs actions accomplies à ce jour se résument en :

La participation à toutes les rencontres organisées par les regroupements d'ONG et Faïtières ;

Les formations et colloques organisés ; etc.

L'association pour son fonctionnement s'autofinance par leurs membres à travers des cotisations mensuelles et exceptionnelles, ce qui leur a permis d'entamer certains projets en attendant d'éventuels financements. Parmi les projets entamés conformément à leurs objectifs, on cite :

- Le projet de reboisement à Atamtou (Préfecture de la Binah, Région de la Kara) ;
- Le projet de l'apiculture à Blitta (Préfecture de Blitta ; Région Centrale) ;
- Les études forestières de l'avant-projet PPD 37/02 Rév.1 (F) (Préfecture des Lacs ; Région Maritime) ;
- Les études forestières de l'avant-projet PPD 136/07 Rév.1 (F) (Régions Centrale et de la Kara) .

2) Infrastructure) :

AMEN ne dispose pas assez de moyens. Toutefois, pour le recyclage et la formation continue de leur personnel, il recourt aux équipements de formations des centres construits à cet effet par le Gouvernement. Les supports pédagogiques sont souvent fournis par l'association et/ou les regroupements d'ONG. Pour les formations de longue durée, les grandes écoles spécialisées de la sous- région africaine sont souvent sollicitées.

3) Budget : (en \$US)

Années	2008	2009	2010
<i>Rubriques</i>			
Personnels	21588	21451	19130
Déplacements	5000	3000	3500
Missions	4005	6018	3252
Immobilisations	1200	1200	1200
Consommables	1200	2500	2600
Totaux	32993	34169	29682

4) Personnel :

Rubriques	Nombres
(g) Diplômes universitaires BAC + 5, 6 ou 7 ans	05
(h) Enseignants, Assistants, Moniteurs	08
(i) Personnel administratif	09
(j) Personnel des domaines connexes	19

ANNEXE 2. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX EXPERTS MOBILISÉS PAR L'AGENCE D'EXÉCUTION

Coordonnateur National de l'avant – projet (CN)

La personne est chargée de prendre les dispositions de mise en œuvre de l'avant – projet ; elle travaillera en étroite collaboration avec les différents consultants; elle élabore le plan de travail détaillé, elle facilite la concertation et la collaboration avec toutes les institutions impliquées dans la réalisation de l'avant – projet ; elle prépare la documentation appropriée pour l'expert et les sous-traitants; elle organise le séminaire d'évaluation des résultats de l'avant – projet ; elle participe à l'élaboration du document de projet d'aménagement et de restauration des . Elle doit se familiariser avec les procédures de l'OIBT en particulier avec la gestion financière et l'élaboration de rapports;

Elle élabore le rapport d'achèvement de l'exécution de l'avant-projet; elle aura à faire la revue sommaire de la situation d'avant –projet ; préciser les termes de référence des différentes études en relation avec la situation d'avant – projet ; briefer les différents consultants et enfin mener la concertation avec les parties prenantes et certains cadres du Ministère en charge des forêts.

Secrétaire/assistant administratif et financier :

Elle se charge du fonctionnement du secrétariat, de la comptabilité et du dossier administratif.

Chauffeur- Garçon de courses

La personne s'occupe de la transmission des courriers et gère le parc automobile.

ANNEXE 3 : CAHIER DES CHARGES DU PERSONNEL ET DES CONSULTANTS RÉMUNÉRÉS PAR L'OIBT

Expert National de l'avant-projet

Sur la base des différentes études menées sur la zone et les recommandations du séminaire de validation et en suivant les procédures de l'élaboration de projets OIBT, l'Expert National aura à :

- élaborer le draft de la stratégie et une proposition de projet à présenter pour adoption au séminaire de validation du document de proposition de projet;
- finaliser la stratégie et la proposition de projet en tenant compte des résolutions et recommandations du séminaire à soumettre à l'OIBT ;
- Présenter la stratégie et la proposition de projet à la commission d'évaluation ;
- Rédiger le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulée.
- Rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et éventuellement par le panel des experts de l'OIBT.

l'Expert National devra disposer d'au moins cinq (05) ans d'expériences en élaboration des propositions de projets suivant le manuel de formulation de projets de l'OIBT.

Consultant aux études forestières

Les études forestières et fauniques vont :

- Identifier et cartographier les formations végétales et les habitats de la zones ciblée, au moyen des cartes de végétation, des photos aériennes et satellitaires, et de la vérification sur terrain; effectuer des visites nécessaires sur terrain de certains habitats d'importance particulière pour la conservation;
- Analyser l'état de la planification de l'utilisation des terres dans la région ciblée
- Synthétiser et analyser les données existantes sur la biodiversité des forêts de la région ciblée;
- Décrire et cartographier les habitats sous diverses pressions contenant des espèces rares ou menaces, ou des associations végétales d'intérêt scientifique ou culturel particulier; décrire la biodiversité de ces habitats;
- Evaluer le potentiel d'usage multiple des ressources forestières de la zone ciblée par les communautés pour couvrir les besoins des communautés locales ainsi que la demande nationale des produits ligneux et non-ligneux;
- Décrire le milieu physique en produisant des informations sur la situation géographique, le climat, les sols, l'hydrographie, etc.;
- Inventorier rapidement et décrire les principales formations forestières ainsi que toutes les autres formations associées dans la zone d'étude;
- Evaluer la biodiversité des différentes formations identifiées (habitats, flore, faune et autres organismes);
- Produire la carte de la végétation et estimer les superficies couvertes par chaque formation végétale représentée;
- Produire si possible la liste des espèces de flore et de faune endémiques, rares, menacées ou en voie de disparition dans la zone d'intervention de l'avant-projet;
- Identifier toutes les activités humaines réalisées dans la zone et leurs impacts sur la conservation et la gestion durable des formations forestières dans la zone;
- Produire la carte d'occupation des terres (plan de zonage);
- Identifier les problèmes liés à la conservation, la restauration et la gestion durable des formations forestières dans la zone d'intervention de l'avant-projet;
- Identifier et évaluer les essais de reboisement existants (techniques de régénération, traitements sylviculturaux appliqués, mécanismes de gestion et de suivi, contraintes, etc.);
- Evaluer les possibilités et les contraintes de régénération naturelle et de reboisement;
- Réaliser une analyse des contraintes et des opportunités pour la conservation, la restauration et la gestion durable des formations forestières des montagnes;
- Proposer un modèle d'aménagement participatif pour la conservation, la restauration et la gestion durable des formations forestières dans la zone d'intervention de l'avant-projet;

- Participer activement au séminaire d'évaluation et de validation des différentes études menées et à l'atelier d'évaluation du document de projet à soumettre à l'OIBT; Ces études forestières et fauniques seront réalisées par l'ONG Hydraulix- Togo avérée dans le domaine.

Consultant aux études socioéconomiques

- Identifier les parties prenantes du futur projet ;
- Elaborer une carte sociale de la région (localisation des villages, centre de populations, infrastructure sociales, dépendance sur les ressources naturelles ;
- Mener une enquête socio-économique pour établir les données de référence du contexte socio-économique et de l'utilisation des ressources ;
- Caractériser la dynamique des échanges économiques entre la région et le reste du pays ;
- Chercher les données sur l'utilisation actuelles des ressources naturelles dans la région et faire des projections pour le futur ;
- Chercher l'information sur les droits traditionnels d'accès aux ressources forestières, les mouvements migratoires, les aspects culturels pertinents pour la conservation de la biodiversité ;
- Chercher les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité ;
- Chercher l'information sur l'attitude de communautés locales vis à vis des objectifs de gestion et conservation de la biodiversité ;
- Participer activement dans l'atelier de restitution des résultats de l'étude socio-économique ;
- Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties prenantes dans l'exécution du projet envisagé.
- **Déterminer le rôle crucial des femmes sur le plan de la gestion forestière, à l'accès aux ressources financières, à la technologie, à l'éducation et à la formation ; et les opportunités de prendre part à la prise de décisions.**
- **Préciser les avantages et désavantages des femmes dans les industries des bois, disposer d'une égalité d'accès aux opportunités d'emploi ;**
- **Déterminer le potentiel des femmes à s'impliquer dans l'économie forestière nationale, à y contribuer et**
- **Promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes dans le secteur des forêts communautaires.**
- **Promouvoir le rôle des femmes dans la structure de gouvernance des forêts communautaires au niveau cantonal, régional et national.**

N.B. Dans toutes les activités, analyses et recommandations, le sous-traitant démontrera suffisamment sa sensibilité sur la dimension de l'équité genre. Ces études seront réalisées par ENDE-Consulting avéré dans le domaine.

Consultant aux études juridiques

- Identifier les parties prenantes du futur projet ;
- Elaborer une carte sociale de la région (localisation des villages, centre de populations, infrastructure sociales, dépendance sur les ressources naturelles ;
- Etudier la structure sociale, les relations sociopolitiques entre les communautés et les groupes sociaux locaux (conflits, compétition, coopération); étudier le foncier dans la zone ;
- Chercher les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité;
- Chercher l'information sur l'attitude de communautés locales vis à vis des objectifs de gestion et conservation de la biodiversité;
- Participer activement dans l'atelier de restitution des résultats de l'étude socio-économique;
- Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties prenantes dans l'exécution du projet envisagé.
- Identifier les exigences institutionnelles et les besoins afférents à l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi

Consultant en évaluation d'impacts environnementale

1. Introduction

- Le projet à évaluer et le but de l'évaluation
- Les exigences de l'OIBT, des lois du Togo et des conventions internationales pertinentes
- L'Agence d'exécution

2. Généralités

- Agences et institutions concernées
- Description brève du Projet envisagé
- Etat actuel et Plan de Travail de la préparation du Projet
- Relations avec les études antérieures
- Relation avec d'autres projets dans la même région.

3. Objectifs

- Objectif spécifique de l'EIE
- Objectifs du Projet envisagé et leur analyse
- Relations de travail avec les études d'autres Projet et d'autres équipes d'études
- L'approche envisagée pour les concertations avec les groupes affectés.

4. La Zone d'Etude (inclure la carte)

- Spécifier la région ciblée

5. Travail Spécifique à effectuer :

5.1 Décrire le Projet en détail, avec accent sur les aspects qui représentent des risques ou des activités qui vont générer les impacts.

5.2 Décrire l'environnement de la région d'étude

- Environnement physique
- Environnement biologique
- Caractéristiques sociales et culturelles.

5.3 Décrire les considérations légales et réglementaires

5.4 Déterminer les impacts potentiels

- Caractériser les données de la ligne de référence et autre information utilisée et montrer leur degré de fiabilité
- Décrire les impacts positifs et négatifs, réversibles et irréversibles, temporaires et de long terme
- Identifier les mesures pour la réduction ou l'atténuation d'impacts
- Quantifier et assigner les valeurs financières et économiques aux impacts, et indiquer les mesures d'atténuation
- En cas de besoin, élaborer les fiches des études à mener pour obtenir l'information manquante

5.5 Décrire et analyser les alternatives

- Décrire les alternatives qui ont été étudiées par d'autres
- Identifier les alternatives envisagées par le projet (ou d'autres) qui pourraient permettre de réaliser les objectifs du Projet
- Effectuer une analyse comparative technique, économique, sociale et environnementale des alternatives du projet envisagé

5.6 Développer un plan d'atténuation des impacts négatifs

- Inclure les objectifs, les modalités d'exécution, le plan de travail proposé et le budget

5.7 Elaborer un plan pour le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou de compensation des impacts du projet. Y inclure les études de la ligne de référence nécessaire et les coûts.

5.8 Identifier les exigences institutionnelles et les besoins afférents à l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi.

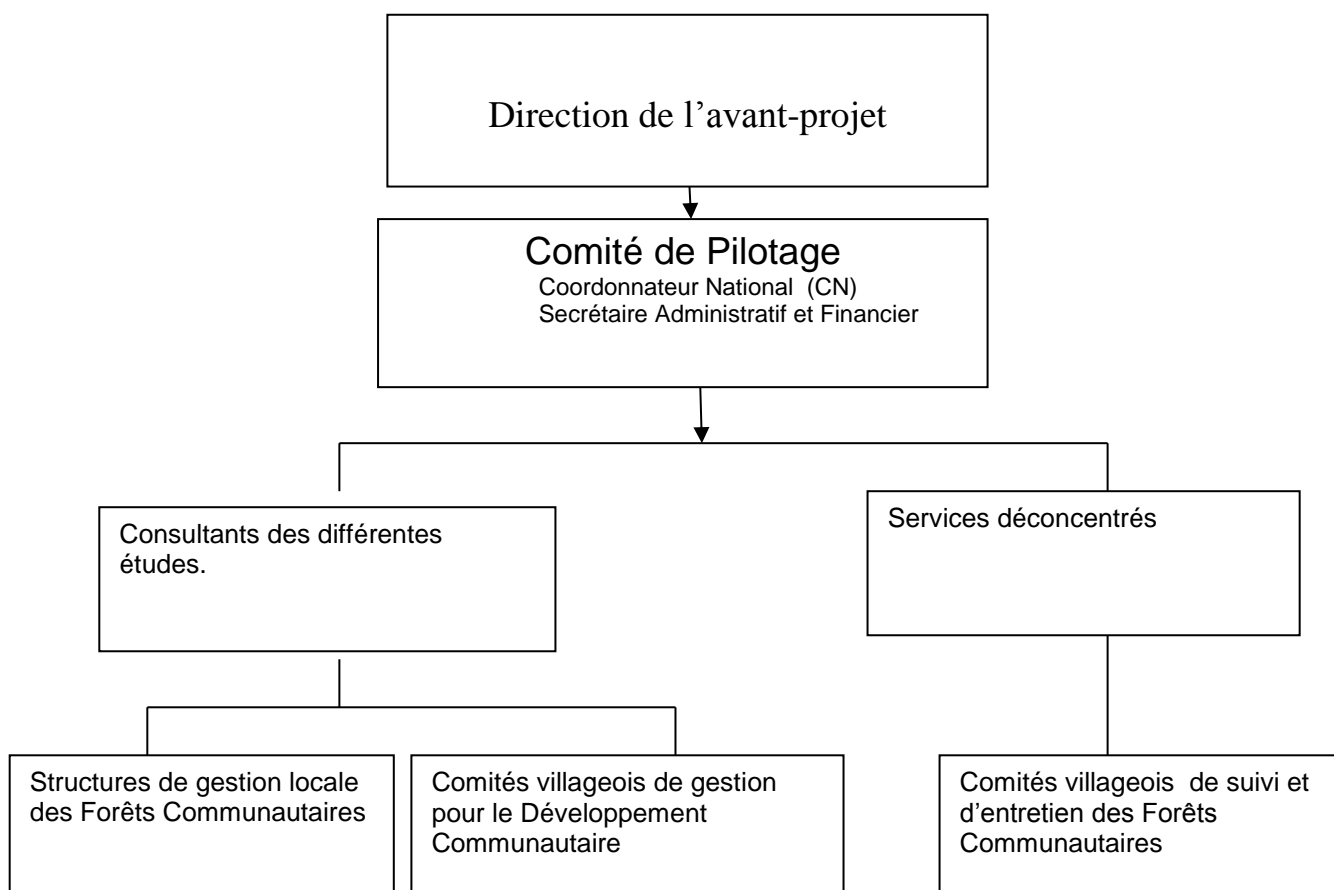
5.9 Identifier les actions pouvant :

- **Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté ;**
- **Conserver et soutenir des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles afin de renforcer la capacité des acteurs du projet ;**
- **Encourager les membres de la communauté cible à soutenir et à développer des activités de reboisement ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales ;**
- **Encourager les membres de la communauté cible à reconnaître le rôle de toutes les parties locales dépendantes des forêts dans la gestion durable des forêts.**

5.13 Présenter un rapport contenant ce qui suit

- Un résumé exécutif
- La description du projet envisagé
- Une description de l'environnement
- Une description des impacts environnementaux significatifs
- Une analyse des alternatives de la proposition de projet
- Un Plan de mesures d'atténuation et les coûts
- Un plan de suivi et les coûts
- Une description des besoins de changements, renforcement ou réforme du cadre légal et institutionnel en rapport avec les mesures d'atténuation et du suivi
- Les besoins et un plan et les coûts pour la formation
- Les stratégies pour l'implication interinstitutionnelle
- Une liste des références et des personnes ressources.

ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME DE L'AVANT- PROJET



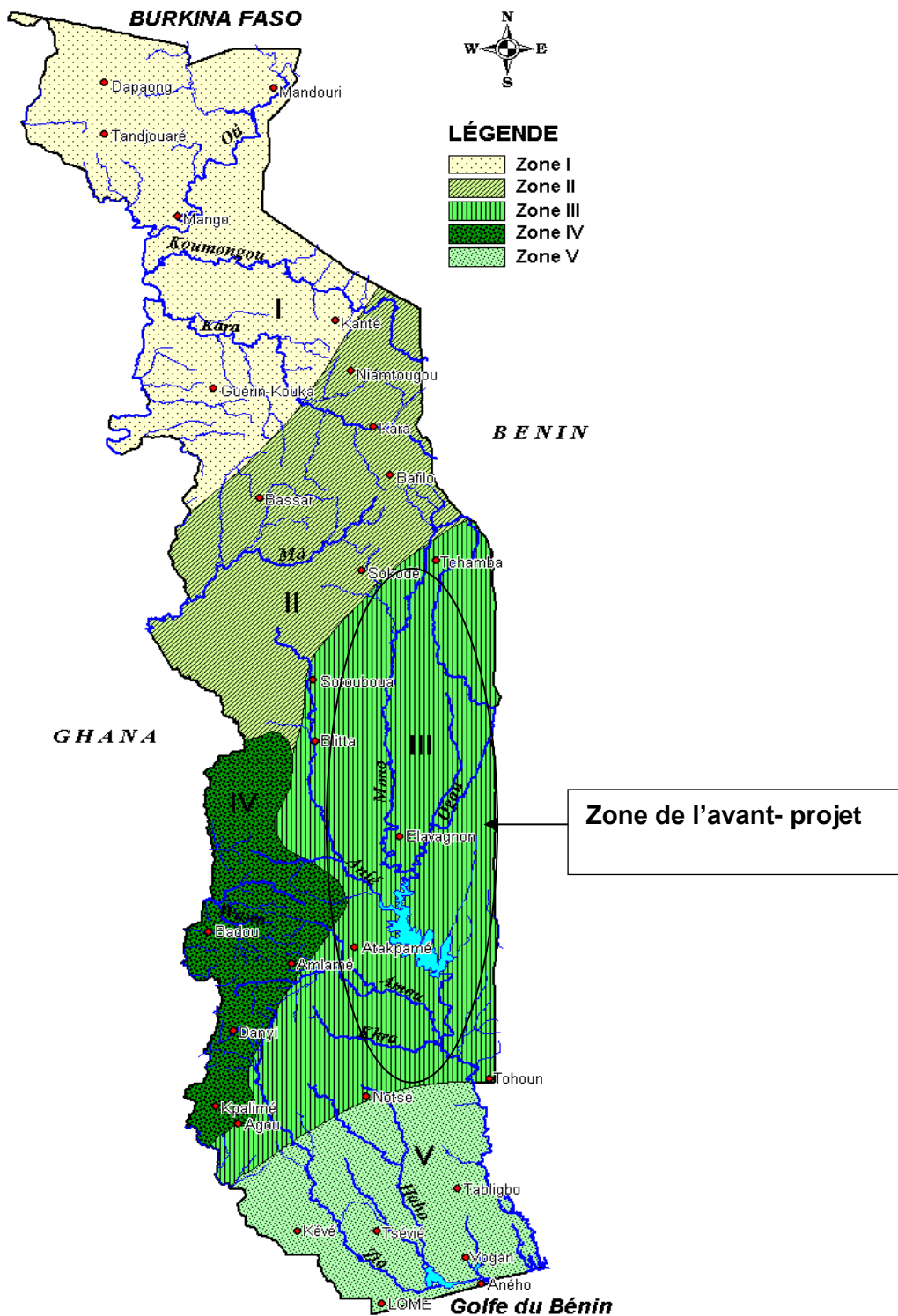


Figure 2: Subdivisions écologiques du Togo (Ern, 1979).

I : Plaines du nord (savanes soudaniennes) ; **II** : Montagnes du nord (savanes + forêts denses sèches) ; **III** : Plaines du centre (savanes boisées guinéennes) ; **IV** : Section méridionale des Monts du Togo (forêts denses semi-décidues) ; **V** : plaine côtière du sud Togo (mosaïques savanes, reliques de forêts, jachères, etc.).

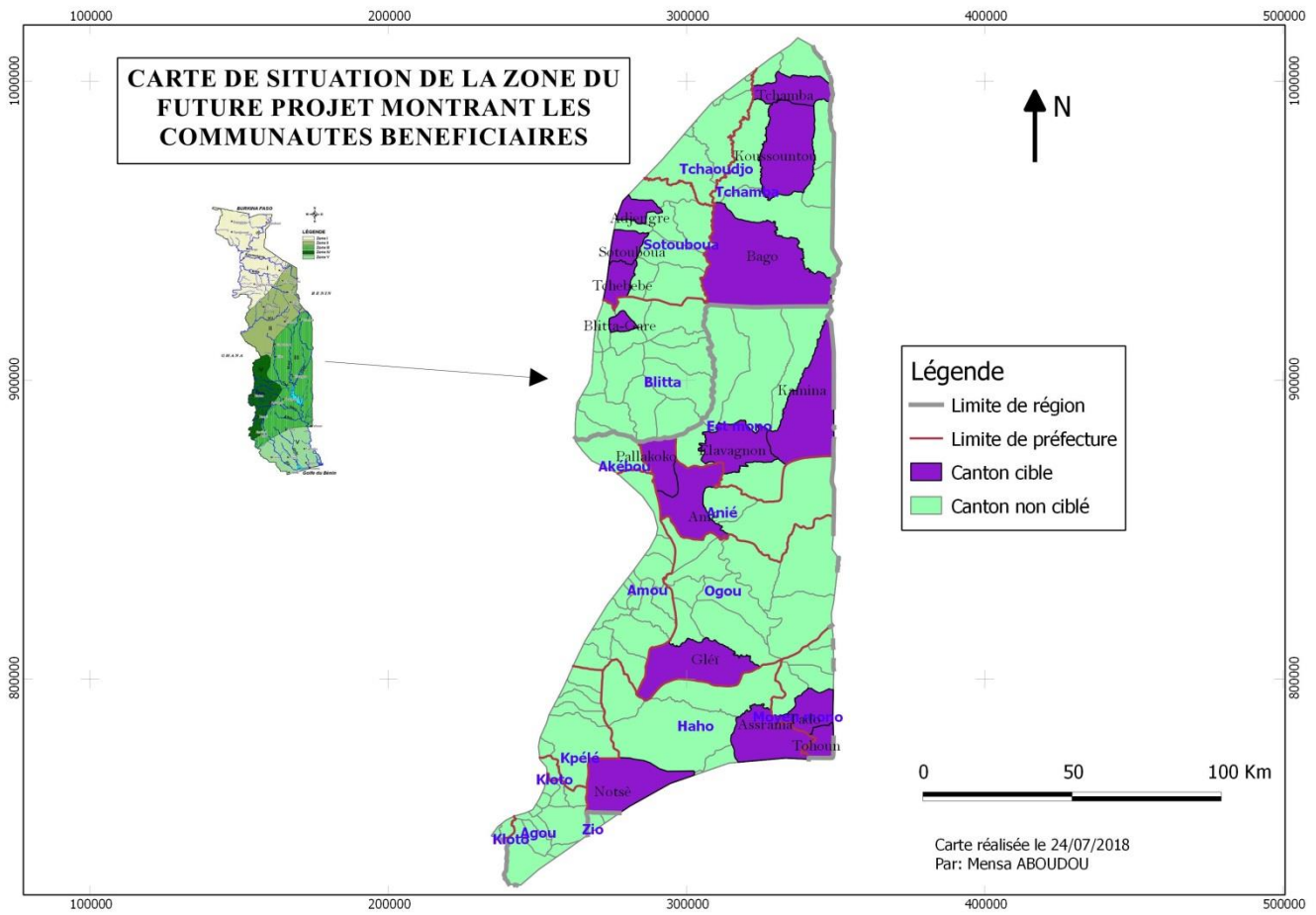


Figure 3 : Localisation des sites du projet

ANNEXE 5 : RECOMMANDATIONS DU 53ème PANEL D'EXPERTS DE L'OIBT

RECAPITULATIF SUR LES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES EXPERTS DU COMITE D'EVALUATION DES PROJETS

No	Recommandations des experts	Observations
1	Modifier l'objectif de développement qui pourrait être énoncé comme suit: «Contribuer à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la plaine du Mono au Togo» (suggestion du Panel qui pourrait être sujette à modification par le promoteur)	L'objectif de développement est redéfini comme suit: «Contribuer à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la plaine du Mono au Togo»
2	Reformuler l'objectif spécifique recommandé dans le manuel de l'OIBT pour la formulation des projets (voir le chapitre IV).	L'Objectif spécifique a été reformulé comme suit : « Appuyer les collectivités locales pour la conception d'un projet de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité de la plaine du Mono au Togo».
3	Supprimer l'arbre des objectifs qui n'est pas requis dans l'identification préliminaire du problème pour la formulation d'un avant-projet	L'arbre à objectif a été supprimé dans la formulation de l'avant-projet.
4	Ajouter une deuxième carte en se concentrant sur la zone du futur projet et indiquer clairement l'emplacement des communautés locales identifiées pour leur implication dans le futur projet, en veillant à les décrire dans la section préliminaire d'identification des problèmes	Confère Figure 3 sous annexe 4 et paragraphe 2.2.
5	La section traitant des approches et des méthodes devrait être encore améliorée en décrivant comment les parties prenantes seront impliquées dans la mise en œuvre participative du futur projet dans la plaine Mono, tout en assurant une certaine appropriation des résultats du projet.	Confère paragraphe 3.3.
6	Modifier le plan de travail en supprimant le résultat 0 et les activités connexes qui sont censées être des mesures administratives à prendre par l'agence d'exécution pour la préparation du démarrage de l'avant-projet;	Confère paragraphe 3.4.
7	Décrire les rôles des services centralisés mentionnés dans l'organigramme afin de clarifier leur implication dans la mise en œuvre d'avant-projet.	Confère paragraphe 4.1.
8	Ajouter dans les termes de référence de l'étude socioéconomique certains éléments pertinents concernant les directives de l'OIBT sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW), ainsi que dans les termes de référence sur l'étude environnementale quelques éléments pertinents concernant les directives environnementales et sociales. Évaluation des risques et des impacts (EIES).	Confère TdR Consultants en Annexe 3.
9	Réajuster le budget de l'OIBT conformément à l'évaluation globale et aux recommandations spécifiques ci-dessus, et également de la façon	

	suivante:	
a)	Fournir des coûts unitaires clairs pour chaque entrée d'activités énumérées dans le tableau 3.2 pour une meilleure compréhension des tableaux budgétaires.	Voir tableau 3.2 du budget
b)	Ajouter la numérotation appropriée des composantes et des sous-composantes du budget dans les deux tableaux du budget par source (contribution de l'OIBT et de la contrepartie).	Voir tableau du budget OIBT et du Togo
c)	Retirer du budget de l'OIBT et transférer à la contrepartie (Togo) les coûts des composantes et sous-composantes suivantes : 42 (Véhicules et frais d'entretien), 44.1 (Matériel informatique), 51 (Matières premières), 52 (Pièces de rechange), 62 (séminaire pour l'évaluation des résultats d'avant-projet) et 64 (assurance).	Voir tableau du budget OIBT et du Togo
d)	Recalculer les coûts d'appui au programme OIBT (sous-composante 83) spécifiés dans le budget afin de se conformer au nouveau taux standard de 12% des coûts totaux de l'avant-projet de l'OIBT.	Voir le budget OIBT

BUDGET (en \$ US)

PART DU TOGO	31 772
PART DE L'OIBT	71 211
TOTAL GLOBAL	102 983